



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/AC.6/2008/1
26 février 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Réunion commune CEE/Eurostat sur les recensements
de la population et des habitations
Onzième réunion
Genève, 13-15 mai 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA ONZIÈME RÉUNION*

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira à 10 heures le mardi 13 mai 2008, en salle VII

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau.
2. Assurance de la qualité et évaluation des recensements.
3. Caractéristiques difficiles à mesurer.
4. Vérification et validation des données.

* Conformément aux nouvelles procédures d'accréditation concernant tous les participants à des réunions qui se tiennent au Palais des Nations, les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la CEE et de le renvoyer au secrétariat de la CEE pour le 29 février, soit par télécopie (+41 22 917 0040), soit par courriel (mijidgombo.oyunjargal@unece.org). Avant la réunion, il leur est demandé de se présenter en personne au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, portail de Pregny, avenue de la Paix, pour se faire délivrer une plaquette d'identité. En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat (+41 22 917 4147).

5. Travaux futurs.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport.

II. NOTES EXPLICATIVES CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR

1. Peuvent participer à la réunion des représentants de tous les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Les représentants des autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées, d'autres organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales ayant un statut consultatif auprès du Conseil économique et social peuvent aussi participer à titre consultatif, conformément au mandat de la CEE (E/ECE/778/Rev.3, par. 11 à 13). Tous les représentants doivent être accrédités par l'autorité compétente de leur pays ou par une organisation internationale. Les documents de la réunion seront distribués comme à l'ordinaire et pourront en outre être téléchargés sur le site Web de la réunion: <http://www.unece.org/stats/documents/2008.05.census.htm>.

2. La réunion sera suivie le 16 mai 2008 d'un atelier facultatif d'un jour sur la communication et la diffusion des résultats des recensements. On trouvera de plus amples renseignements sur cet atelier sur le site Web suivant: <http://www.unece.org/stats/documents/2008.05.dissemination2.htm>.

Mardi 13 mai 2008

Point 1. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau (10 h 00-10 h 20)

3. Les participants à la réunion devraient adopter l'ordre du jour et élire le Président et le(s) Vice-Président(s).

Point 2. Assurance de la qualité et évaluation des recensements (10 h 20-13 h 00, 15 h 00-18 h 00)

4. Au cours de cette session, les pays échangeront des données d'expérience concernant leurs stratégies d'assurance de la qualité et d'évaluation des recensements. La gestion de la qualité est un impératif tout au long du programme de recensement. Il faudrait établir à l'avance une stratégie appropriée d'assurance de la qualité et prêter attention à la qualité pendant la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des opérations de recensement.

5. Bien que l'évaluation des résultats ait toujours été un élément essentiel de l'opération de recensement, la généralisation de nouvelles façons de procéder a conféré une importance accrue à l'évaluation de la couverture et de la qualité. Il est indispensable que les pays engagent des discussions et échangent des informations pour déterminer quelles sont les meilleures pratiques en matière d'évaluation de la qualité et de la couverture de tous les types de recensements – y compris les recensements «traditionnels» et les recensements effectués à partir de registres.

6. La session sera divisée en deux parties, l'une consacrée aux recensements traditionnels (avec collecte de données sur le terrain) et l'autre aux recensements effectués à partir de registres.

Mercredi 14 mai 2008

Point 3. Caractéristiques difficiles à mesurer (9 h 30-12 h 30, 14 h 30-17 h 30)

7. Les Recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des logements de 2010 donnent aux pays des indications sur la planification du prochain recensement de la population, énumèrent certaines caractéristiques à prendre en considération et contiennent en outre des propositions en ce qui concerne les définitions, les classifications, etc. Ce document aborde aussi quelques-uns des problèmes que pourrait poser aux pays la collecte des données relatives à certaines caractéristiques. Ces problèmes pourraient avoir diverses origines, y compris par exemple la nature des caractéristiques, le type de méthode adoptée pour la collecte des données ou les particularités des sources, par exemple lorsque sont utilisés des registres ou des enquêtes existantes.

8. Au cours de la session, les participants devraient se pencher sur les problèmes liés aux caractéristiques difficiles à mesurer, notamment pour les pays qui utilisent des registres; ils tiendront également compte des résultats de la réunion du Groupe d'experts des recensements effectués à partir de registres, qui s'est tenue à Astana les 7 et 8 juin 2007 (<http://www.unece.org/stats/documents/2007.06.census2.htm>). Les débats pourront porter en outre sur les problèmes liés à la prise en compte de certains groupes de population qui sont traditionnellement difficiles à dénombrer, comme les immigrants illégaux, les sans abri, etc.

Jeudi 15 mai 2008

Point 4. Vérification et validation des données (9 h 30-12 h 30)

9. Pour que les résultats d'un recensement soient précis, il faut que les données, dans la mesure du possible, soient exemptes de toute erreur et de toute incohérence, en particulier après le stade de leur traitement. Cependant, les données de recensement ne sont jamais parfaites et sont sujettes, dans une mesure variable, à des erreurs ou des omissions d'origines diverses. Les procédures établies pour déceler ces erreurs et ces omissions et corriger les résultats jouent un rôle fondamental dans la détermination de la qualité des résultats du recensement. Au cours de la session, les pays devraient échanger des données d'expérience sur la mise au point de procédures de vérification et de validation des données de recensement.

Point 5. Travaux futurs (14 h 30-15 h 30)

10. Les participants à la réunion devraient convenir des travaux futurs, sur la base de la proposition que présentera le Groupe directeur de la Conférence pour les recensements de la population et des logements.

Point 6. Questions diverses (15 h 30-16 h 00)

11. Les participants à la réunion devraient convenir des travaux futurs, sur la base de la proposition que présentera le Groupe directeur de la Conférence pour les recensements de la population et des logements.

Point 7. Adoption du rapport (16 h 00-17 h 30)

12. Les participants à la réunion devraient adopter le rapport.
